

ANNEXE II
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 avril 2017

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur , MARI Edmond
Président

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour :
considérant que la section de fonctionnement a dégagé au cours de l'exercice 2016
un excédent et conformément aux directives comptables M14.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de **1 187 669,67 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

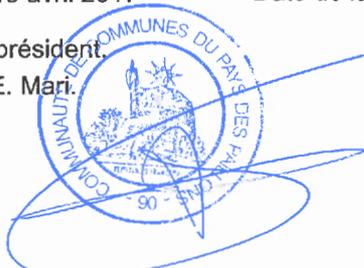
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		
A Résultat de l'exercice	Déficit	
	Excédent	765 195,41 €
B Résultat antérieur reporté		
	D 002 - Déficit antérieur reporté	
	R 002 - Excédent antérieur reporté N-1	422 474,26 €
C Résultat à affecter = A+B	Déficit	
	Excédent	1 187 669,67 €
<u>Pour mémoire</u>		
<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 088 030,00 €
D Solde d'exécution d'investissement cumulé		
	D 001 - Besoin de financement	
	R 001 - Excédent de financement	3 506 620,70 €
E Solde des restes à réaliser		
	Besoin de financement	4 594 650,70 €
	Excédent de financement	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : F=D+E		1 088 030,00 €
AFFECTATION : C=G+H		1 187 669,67 €
1 G Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)		1 088 030,00 €
2 H Report en fonctionnement R 002		99 639,67 €
DÉFICIT (En ce cas il n'y a pas d'affectation)		
Report en fonctionnement D 002		

Délibéré par le conseil communautaire

A Blausasc, le 19 avril 2017

Date de la convocation : 07 avril 2017

Le président
E. Mari

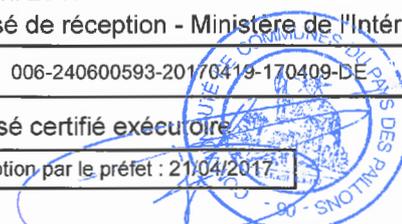


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170409-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017



Le Président
E. Mari

Membres en exercice : 36

Membres présents : 25

Suffrages exprimés : 35

Votes : Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 33

ANNEXE II
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 avril 2017

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Service public des crèches

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur , Edmond Mari
Président

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour :
considérant que la section de fonctionnement a dégagé au cours de l'exercice 2016
un excédent et conformément aux directives comptables M14.

Constatant que le compte administratif présente un excédent de - **106,53 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT			
A Résultat de l'exercice	Déficit	-	20 619,86 €
	Excédent		- €
B Résultat antérieur reporté	D 002 - Déficit antérieur reporté		
	R 002 - Excédent antérieur reporté		20 513,33 €
C Résultat à affecter = A+B			
	Déficit		
	Excédent	-	106,53 €
Pour mémoire			
<i>Virement à la section d'investissement</i>			- €
D Solde d'exécution d'investissement cumulé			
	D 001 - Besoin de financement		
	R 001 - Excédent de financement		0,00 €
E Solde des restes à réaliser			
	Besoin de financement		0,00 €
	Excédent de financement		0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : F=D+E			0,00 €
AFFECTATION : C=G+H			106,53 €
1 G Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)			0,00 €
2 H Report en fonctionnement R 002			106,53 €
DÉFICIT (En ce cas il n'y a pas d'affectation)			
Report en fonctionnement D 002			

Délibéré par le conseil communautaire

A Blausasc, le 19 avril 2017

Date de la convocation : 07/04/2017 Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170410-DE

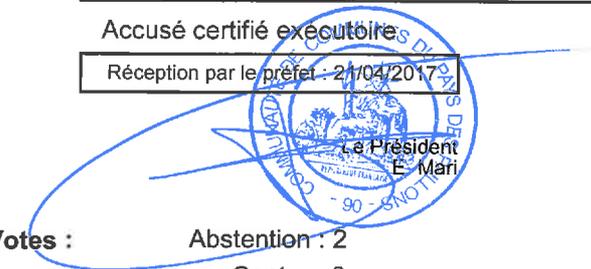
Le président,
E. Mari.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari



Membres en exercice : 36

Membres présents : 25

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 33



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Budget primitif 2017

Décision n° 17 04 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Étaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragonì par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président soumet à l'examen du conseil communautaire le projet de budget primitif 2017, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le conseil communautaire,

Après avoir arrêté le budget chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat des votes ;

Arrête, ainsi qu'il suit, la balance générale :

Dépenses de fonctionnement :	14 184 040,00 €
Recettes de fonctionnement :	14 184 040,00 €
Dépenses d'investissement :	19 623 915,00 €
Recettes d'investissement :	19 623 915,00 €

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 5

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. MARI





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Taux TEOM 2017

Décision n° 17 04 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu les articles 1609 quinquies C, 1609 nonies B, 1609 nonies C, du code général des impôts,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 03 avril 2017

Après avoir entendu l'exposé du vice-président chargé des finances,

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré,**

Décide de maintenir, pour 2017, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 14,28 % pour toutes les communes.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170413-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Taux 2017 des taxes locales :
TH, TFB, TFNB, CFE

Décision n° 17 04 14

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi des finances 2017, adoptée le 29 décembre 2016,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 03 avril 2017,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer une imposition additionnelle à fiscalité mixte.

Décide de maintenir, pour l'année 2017, les taux des quatre taxes locales comme suit :

- Taxe d'Habitation (TH) : 8,74 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 0,328 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,45%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 29,49%.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170414-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Fixation de la dotation de
solidarité communautaire pour
l'année 2017

Décision n° 17 04 15

Étaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu l'article 1609 nonies du code général des impôts ;

Vu l'article 185 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant que les recettes prévisionnelles de l'année 2017 permettent à la communauté de communes, après avoir assuré ses compétences tant en matière d'investissements que de fonctionnement, après avoir versé l'attribution de compensation aux communes, de disposer d'un solde ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide, pour l'exercice 2017, d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des treize communes qui composent la communauté de communes : Bendejun, Berre les Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touët de l'Escarène.

Détermine, pour l'année 2017, le montant de la dotation de solidarité communautaire à 13,5 € par habitant, soit pour chaque commune :

Communes	Nombre d'habitants (recensement actualisé au 01/01/2017)	Dotation de solidarité 2017
BENDEJUN	971	13 109 €
BERRE LES ALPES	1292	17 442 €
BLAUSASC	1487	20 075 €
CANTARON	1369	18 482 €
CHATEAUNEUF	915	12 353€
COARAZE	820	11 070 €
CONTES	7488	101 088 €
DRAP	4421	59 684 €
L'ESCARENE	2529	34 142 €
LUCERAM	1248	16 848 €
PEILLE	2372	32 022 €
PEILLON	1505	20 318 €
TOUET DE L'ESCARENE	298	4 023 €
	26 715	360 653 €

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/04/2017

Le Président
E. Mari





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Lutte contre le frelon asiatique :
renouvellement des conventions
avec le conseil départemental et
avec les communes

Décision n° 17 04 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etai^ent présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco , Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo , Monsieur Georges Gaedé par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que la communauté de communes a décidé, par délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes.

Pour ce faire, deux conventions ont été signées en 2016 : une convention tripartite passée entre le conseil départemental, les communes et la CCPP ; une convention avec chaque commune membre qui s'est engagée dans ce dispositif de lutte contre le frelon asiatique.

Au vu du bilan des interventions effectuées (34 expertises et 23 destructions de nids sur l'ensemble du territoire de la CCPP), le président propose de renouveler, pour l'année 2017, les deux conventions précitées.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide de poursuivre le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le département des Alpes-Maritimes en allouant aux communes membres engagées dans ce dispositif une dotation spécifique correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées par le Département dans la limite d'une enveloppe globale de 8 000 € annuels pour l'ensemble du territoire du pays des Paillons.

Pour ce faire,

Renouvelle la convention tripartite passée en 2016 avec le conseil départemental et les communes du pays des Paillons.

Renouvelle la convention passée en 2016 avec les communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Châteauneuf Villevieille, Cantaron, Coaraze, Contes, Drap, L'Escarène, Luceram, Peille, Peillon, Touët de l'Escarène.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170416-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

LE PRÉSIDENT
E. MARI





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Lutte contre le frelon asiatique :
versement d'une dotation
spécifique à la commune de
Bendejun pour la campagne
2016

Décision n° 17 04 17

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes ;

Vu la convention de partenariat financier passée avec la commune de Bendejun au titre de la lutte contre le frelon asiatique ;

Vu la participation de 81 € versée au Département par la commune de Bendejun, soit 50 % du coût de l'intervention que ce dernier a réalisée au cours de la campagne 2016 ;

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer à la commune de Bendejun une dotation spécifique de 81 € correspondant à sa participation aux frais des interventions réalisées par le Département au cours de la campagne 2016 de lutte contre le frelon asiatique.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170417-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/04/2017





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Lutte contre le frelon asiatique :
versement d'une dotation
spécifique à la commune de
Cantaron pour la campagne
2016

Décision n° 17 04 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes ;

Vu la convention de partenariat financier passée avec la commune de Cantaron au titre de la lutte contre le frelon asiatique ;

Vu la participation de 54 € versée au Département par la commune de Cantaron, soit 50 % du coût des expertises que ce dernier a réalisées au cours de la campagne 2016 ;

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer à la commune de Cantaron une dotation spécifique de 54 € correspondant à sa participation aux frais des interventions réalisées par le Département au cours de la campagne 2016 de lutte contre le frelon asiatique.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

**Communauté de
communes du pays
des Paillons**

OBJET :
Lutte contre le frelon asiatique :
versement d'une dotation
spécifique à la commune de
Châteauneuf Villevieille pour la
campagne 2016

Décision n° 17 04 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes ;

Vu la convention de partenariat financier passée avec la commune de Châteauneuf Villevieille au titre de la lutte contre le frelon asiatique ;

Vu la participation de 486 € versée au Département par la commune de Châteauneuf Villevieille, soit 50 % du coût des interventions que ce dernier a réalisées au cours de la campagne 2016 ;

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer à la commune de Châteauneuf Villevieille une dotation spécifique de 486 € correspondant à sa participation aux frais des interventions réalisées par le Département au cours de la campagne 2016 de lutte contre le frelon asiatique.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170419-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Lutte contre le frelon asiatique :
versement d'une dotation
spécifique à la commune de
Coaraze pour la campagne
2016

Décision n° 17 04 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes ;

Vu la convention de partenariat financier passée avec la commune de Coaraze au titre de la lutte contre le frelon asiatique ;

Vu la participation de 480 € versée au Département par la commune de Coaraze, soit 50 % du coût des interventions que ce dernier a réalisées au cours de la campagne 2016 ;

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer à la commune de Coaraze une dotation spécifique de 480 € correspondant à sa participation aux frais des interventions réalisées par le Département au cours de la campagne 2016 de lutte contre le frelon asiatique.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 21/04/2017

Le Président
E. Mari





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Lutte contre le frelon asiatique :
versement d'une dotation
spécifique à la commune de
Contes pour la campagne 2016

Décision n° 17 04 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes ;

Vu la convention de partenariat financier passée avec la commune de Contes au titre de la lutte contre le frelon asiatique ;

Vu la participation de 1 437 € versée au Département par la commune de Contes, soit 50 % du coût des interventions que ce dernier a réalisées au cours de la campagne 2016 ;

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer à la commune de Contes une dotation spécifique de 1 437 € correspondant à sa participation aux frais des interventions réalisées par le Département au cours de la campagne 2016 de lutte contre le frelon asiatique.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Lutte contre le frelon asiatique :
versement d'une dotation
spécifique à la commune de
Drap pour la campagne 2016

Décision n° 17 04 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaients présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes ;

Vu la convention de partenariat financier passée avec la commune de Drap au titre de la lutte contre le frelon asiatique ;

Vu la participation de 228 € versée au Département par la commune de Drap, soit 50 % du coût des interventions que ce dernier a réalisées au cours de la campagne 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à la commune de Drap une dotation spécifique de 228 € correspondant à sa participation aux frais des interventions réalisées par le Département au cours de la campagne 2016 de lutte contre le frelon asiatique.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170422-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Lutte contre le frelon asiatique :
versement d'une dotation
spécifique à la commune de
Peille pour la campagne 2016

Décision n° 17 04 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes ;

Vu la convention de partenariat financier passée avec la commune de Peille au titre de la lutte contre le frelon asiatique ;

Vu la participation de 27 € versée au Département par la commune de Peille, soit 50 % du coût des interventions que ce dernier a réalisées au cours de la campagne 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à la commune de Peille une dotation spécifique de 27 € correspondant à sa participation aux frais des interventions réalisées par le Département au cours de la campagne 2016 de lutte contre le frelon asiatique.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170423-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Lutte contre le frelon asiatique :
versement d'une dotation
spécifique à la commune de
Peillon pour la campagne 2016

Décision n° 17 04 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes ;

Vu la convention de partenariat financier passée avec la commune de Peillon au titre de la lutte contre le frelon asiatique ;

Vu la participation de 366 € versée au Département par la commune de Peillon, soit 50 % du coût des interventions que ce dernier a réalisées au cours de la campagne 2016 ;

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer à la commune de Peillon une dotation spécifique de 366 € correspondant à sa participation aux frais des interventions réalisées par le Département au cours de la campagne 2016 de lutte contre le frelon asiatique.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170424-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Lutte contre le frelon asiatique :
versement d'une dotation
spécifique à la commune de
Touët de l'Escarène pour la
campagne 2016

Décision n° 17 04 25

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes ;

Vu la convention de partenariat financier passée avec la commune de Touët de l'Escarène au titre de la lutte contre le frelon asiatique ;

Vu la participation de 219 € versée au Département par la commune de Touët de l'Escarène, soit 50 % du coût des interventions que ce dernier a réalisées au cours de la campagne 2016 ;

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

Décide d'allouer à la commune de Touët de l'Escarène une dotation spécifique de 219 € correspondant à sa participation aux frais des interventions réalisées par le Département au cours de la campagne 2016 de lutte contre le frelon asiatique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Ouverture de postes :
modification de la délibération
n°161223 du 14 décembre 2016
(cette délibération annule et
remplace la précédente)

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Décision n° 17 04 26a

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Vu la délibération communautaire n° 161101, en date du 21 novembre 2016, portant sur le transfert à la CCPP des cinq salariés de l'ADPP, en contrats de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon leurs contrats, au titre des dispositions de l'article L1224-3 du code du travail modifié par la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide l'ouverture de :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'attaché à temps complet

Décide que ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels afin d'être en mesure de proposer aux salariés de l'ADPP un contrat de droit public au titre des dispositions de l'article L1224-3 du code du travail modifié par la loi n° 2009-972 du 3 août 2009.

Les fonctions occupées seront alors les suivantes :

- Sur les postes d'adjoint administratifs principaux 1^{ère} classe: un chef de projet LEADER et un chargé de l'animation économique, touristique et culturelle,
- Sur le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe : un animateur LEADER
- Sur le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} : un chargé du suivi administratif des travaux
- Sur le poste d'attaché : un chargé du budget et de la contractualisation.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

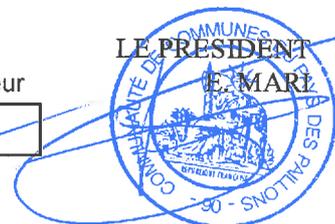
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170426a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2017





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Nouveau tableau des effectifs
année 2017

Décision n° 17 04 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complets nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dans la fonction publique territoriale au 1er janvier 2017 ;

Considérant la délibération n°170426 créant les postes pour les agents transférés de l'ADPP ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Arrête le tableau des effectifs comme suit :

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière administrative					
Attaché principal	A	1		1	
Attaché	A	1		0	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Rédacteur	B	1		1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2		2	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2		1	1
Adjoint administratif	C	9	4	9	
Filière technique					
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Agent de maîtrise principal	C	2		2	
Agent de maîtrise	C	2		2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3		3	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	10	2	5	5
Adjoint technique	C	25	4	24	1

Filière médico-sociale					
Puéricultrice de classe normale	A	1		1	
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1		1	
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	1			1
Infirmière de classe supérieur	B	1		1	
Assistant socio-éducatif	B	1	1	1	
Educateur principal jeunes enfants	B	1	0	1	0
Educateur jeunes enfants	B	4	1	1	3
Auxiliaire puér. principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	2	
Auxiliaire puér. principal 2 ^{ème} classe	C	15	1	10	5
Agent social 2 ^{ème} classe	C	27	8	25	1
Filière animation					
Adjt animation principale 1 ^{ère} classe	C	1		1	
Adjt animation	C	1		1	
TOTAL GENERAL		116	22	97	18

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170427-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Versement d'une subvention au
comité d'actions sociales et
culturelles des personnels des
services publics du pays des
Paillons pour l'année 2017

Décision n° 17 04 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle les missions du Comité d'Actions Sociales et Culturelles des services publics du pays des Paillons (CASC), qui consistent à mettre en place et à gérer des actions sociales, culturelles, sportives, de solidarité et de loisirs en faveur du personnel.

Afin de permettre à cette association de les mener à bien, le président propose de lui allouer pour l'année 2017 une subvention répartie comme suit :

- 6 500,00 € inscrits au budget principal, pour le personnel administratif, technique et du service des déchets ;

- 8 580,00 € inscrits au budget du service public de la petite enfance, pour le personnel des crèches et du RAPE

Soit une moyenne d'environ 116,50 € par agent (poste et emplois aidés).

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide de verser au Comité d'Actions Sociales et Culturelles des personnels des services publics du pays des Paillons, pour les actions et activités mises en œuvre par ladite association en 2017 au bénéfice des agents de la communauté de communes :

- 6 500,00 € inscrits au budget principal ;

- 8 580,00 €, inscrits au budget du service public de la petite enfance.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170428-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Déchetterie communautaire :
avenant au marché de maîtrise
d'œuvre

Décision n° 17 04 29

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que par délibération n°100605 en date du 11 juin 2010, il a été décidé de retenir comme maîtres d'œuvre de la future déchetterie communautaire qui sera implantée à Contes les cotraitants Actom Architecture/ICA Ingénierie/Next Environnement pour un montant forfaitaire d'honoraires de 311 580,00€ HT (mission de base + missions complémentaires) soit 11,54% du montant de travaux estimé à 2 700 000€ HT.

Suite aux modifications apportées au programme initial, à la prise en compte des nouvelles exigences réglementaires et à l'augmentation des indices du coût des constructions, le montant actualisé estimé des travaux est de 4 200 000€ HT d'où un nouveau montant forfaitaire d'honoraires proposé par les cotraitants porté à 358 317€ HT (8,53% du nouveau montant estimé des travaux) soit une hausse de 46 737€ HT.

Le président propose de suivre l'avis de la commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 23 mars 2017 et de signer avec le cabinet Actom Architecture un avenant d'un montant de 46 737€ HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Autorise le président à signer avec le cabinet Actom architecture l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la déchetterie intercommunale qui sera implantée à Contes, pour un montant de 46 737€ HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

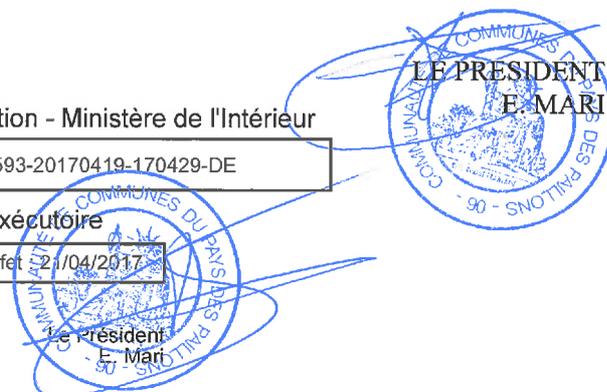
Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170429-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/04/2017





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Conventions de partenariat
enfance et jeunesse : fixation
des subventions aux
associations pour l'année 2017

Décision n° 17 04 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingearde par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que la communauté de communes a chargé un certain nombre d'associations de mettre en œuvre les missions définies par la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, sur la base d'une convention qui fixe, entre autres, la subvention annuelle qu'elles percevront.

Afin de permettre à chacune d'elles d'exercer les missions qui leur ont été confiées, il propose d'allouer, pour l'année 2017, les subventions suivantes :

- Office communal de la jeunesse de Contes (OCJ) : 350 000,00 € ;
- Office municipal de la jeunesse, de la culture et des loisirs de Drap (OMJCL) : 568 100,00 € ;
- Animation, Loisirs, Enfance et Jeunesse (ALEJ) : 210 170,00 € ;
- Association Pour l'Eveil des Enfants de Coaraze (APEEC) : 75 040,00 € ;

étant précisé que ces subventions seront payées selon les modalités définies dans la délibération n° 161207 du 14 décembre 2016.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide, afin de leur permettre de mettre en œuvre les actions inscrites dans la politique communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse, d'attribuer aux associations précitées une subvention annuelle pour l'année 2017 dont le montant est précisé ci-dessus.

Autorise le président à signer avec lesdites associations une convention de partenariat telle que figurant en annexe de la présente délibération.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170430-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Convention de gestion enfance
et jeunesse avec la commune
de Lucéram : année 2017

Décision n° 17 04 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, au travers du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune de Lucéram poursuit la réalisation de certaines actions d'animations socio-éducatives.

Agissant à ce titre pour le compte de la communauté de communes qui a compétence en la matière, il convient de passer avec la dite commune une convention de gestion qui prévoit :

- les actions menées : accueils de loisirs, séjours pour adolescents, activités socio-éducatives dans le cadre de la bibliothèque
- les recettes prévisionnelles encaissées par la commune et faisant l'objet d'un reversement à la communauté de communes ;
- les dépenses prévisionnelles engagées par la commune et faisant l'objet d'un remboursement par la communauté de communes.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Autorise le Président à signer avec la commune de Lucéram une convention de gestion, pour l'année 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Ladite convention est annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170431-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Modalités d'attribution de la
subvention 2017 à l'association
ALEJ

Décision n° 17 04 32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Considérant la décision de verser à l'association Animation Loisirs Enfance et Jeunesse une subvention de 210 170,00 € pour l'année 2017.

Considérant la délibération n°161207, en date du 14 décembre 2016, portant sur les modalités de versement de cette subvention, à savoir :

- versement d'acomptes mensuels :
 - en janvier 2017 : 12 507,00 €
 - en février 2017 : 12 507,00 €
 - en mars 2017 : 12 507,00 €
- montants et modalités de versement des mensualités suivantes restant à établir à partir du moment où la subvention définitive aura été votée par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide de verser le complément de subvention allouée à ALEJ, soit 130 508,00 € comme suit :

- en avril 2017 : 18 644,00 € (1/7^{ème} du restant dû 2017)
- en mai 2017 : 18 644,00 € (1/7^{ème} du restant dû 2017)
- en juin 2017 : 18 644,00 € (1/7^{ème} du restant dû 2017)
- en juillet 2017 : 55 932,00 € (3/7^{ème} du restant dû 2017)
- en août 2017 : 18 644,00 € (1/7^{ème} du restant dû 2017)

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170432-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Fonctionnement des salles de
spectacles communautaires :
modification de la convention
cadre

Décision n° 17 04 33

Étaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que des conventions « cadre » sont passées avec les communes sièges des salles de spectacles communautaires et dont les principales dispositions portent sur le fonctionnement général de l'équipement ainsi que sur la coordination entre la commune et la communauté de communes (planning d'occupation, programmation, entretien du bâtiment).

Les fonds de concours versés aux communes pour le fonctionnement de ces salles ne pouvant plus être soumis à TVA, il convient de modifier les modalités de prise en charge de ces frais comme suit :

- les communes facturent à la communauté de communes les frais de spectacles ainsi que les prestations rendues pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement (maintenance et entretien du bâtiment, du matériel et des installations, remboursement des factures d'électricité...);

- la communauté de communes prend directement à sa charge les divers contrats de fournitures (eau, téléphonie, internet ...) et souscrit les contrats d'entretien conformes aux obligations réglementaires (climatisation et VMC, vérifications électriques, système sécurité incendie, contrôle de l'équipement scénique, télésurveillance, ascenseur...).

Pour ce faire, il convient de signer avec les communes concernées de nouvelles conventions cadres.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré,**

Valide la nouvelle convention « cadre » à intervenir entre la communauté de communes et les communes sièges des salles de spectacles communautaires, relative au fonctionnement desdites salles et telle qu'annexée à la présente délibération ;

Autorise le président à signer ladite convention « cadre » ainsi que tout document y afférent.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170433-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari



OBJET :

Salle polyvalente et de
spectacles à L'Escarène :
avenant au marché de maîtrise
d'œuvre

Décision n° 17 04 34

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que, par délibération n°150602 du conseil communautaire en date du 29 juin 2015, le marché de maîtrise d'œuvre du projet de réalisation d'une salle polyvalente et de spectacles à L'Escarène a été confié au Cabinet Ducher Pietra Architectes pour un montant forfaitaire d'honoraires de 230 979,00 € HT.

Le président propose de passer un avenant audit marché afin d'ajuster le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre aux coûts supplémentaires consécutifs à l'évolution du projet (modification des fondations suite à l'étude géotechnique, ajout de locaux et diverses adaptations).

Cet avenant, pour lequel la commission d'appel d'offres a donné un avis favorable, s'élève à 34 623,33 € HT. Le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est de 265 602,23 € HT.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Autorise le président à passer avec le Cabinet Ducher Pietra Architectes, maître d'œuvre du projet de réalisation d'une salle polyvalente et de spectacles à L'Escarène, un avenant qui ajuste le forfait de rémunération aux coûts supplémentaires consécutifs à l'évolution du projet. D'un montant de 34 623,33 € HT, cet avenant porte les honoraires de maîtrise d'œuvre à 265 602,23 € HT.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170434-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari

LE PRESIDENT
E. MARI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
90 - SNOTTIN



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Renouvellement de la
convention avec Initiative Nice
Côte d'Azur pour 2017

Décision n° 17 04 35b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Monsieur Cyril Piazza par Madame Germaine Millo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy, Michel Lottier, Madame Béatrice Ellul

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que, par délibération n° 160438 en date du 28 avril 2016, la communauté de communes a renouvelé pour 2016 la convention passée avec l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA) qui a pour objet d'accompagner techniquement et financièrement des projets de création ou de reprise d'entreprises avec le but de les rendre pérennes.

Cette convention prenant fin, et au vu du bilan des actions menées par INCA, le président propose de la renouveler pour l'année 2017 sur la base d'une participation financière de la communauté de communes identique à la précédente, soit 6 000,00 € annuels.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Vu la compétence « développement économique » tel que définie dans l'article 8 des statuts de la communauté de communes,

Autorise le président à signer la convention à intervenir avec l'association « Initiative Nice Côte d'Azur », telle qu'annexée à la présente délibération.

Alloue à l'association « Initiative Nice Côte d'Azur » une participation financière d'un montant de 6 000,00 € pour l'année 2017.

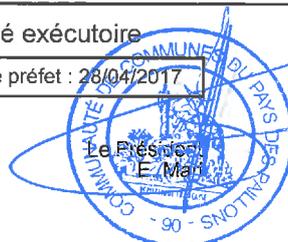
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170435b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2017



Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 34

Pour : 31

Contre : 3

Abstentions : 0